

Audio-conférence COVID-19 entre la direction et les OS du 11 juin 2020 à 10h30

Ceci est un compte rendu, il ne s'agit pas d'un tract.

sommaire

1.1 - Point à la DDFIP	1
1.2 - Reprise d'activité	
1.2.1 - CHSCT	2
1.2.2 - Ouverture au public	
1.2.2.1 - Filtrage des accueils et modalités	
1.2.2.2 - Dates d'ouverture	
1.2.2.3 - Gestes barrières	
1.2.3 - Communication.	3
1.3 - Prime COVID	
1.4 - La vie des agent·e·s	3
1.4.1 - Jours de congés et RTT prélevés	3
1.4.2 - Jours de RTT 2021	
1.4.3 - Jours de congés 2019 reportés	∠
1.4.4 - Mutations.	
1.5 - Campagne IR	∠
1.6 - Matériel	∠
1.1 - Point à la DDFIP À la date du 18 mai Nombre d'agent·e·s présents physiquement	291
Nombre de télétravailleurs en activité à leur domicile (avec matériel DGFIP dédié : portable, Tiny)	45
Nombre de personnes COVID 19 absentes - "personnes fragiles"	10
Tombie de personnes COVID 19 absentes - personnes nagnes	
Nombre d'agent·e·s en autorisation spéciale d'absence liée au COVID 19 - "garde d'enfants"	3
Nombre d'agent·e·s en autorisation spéciale d'absence liée au COVID 19 – "quatorzaine"	0
Nombre d'agent·e·s en autorisation spéciale d'absence liée au COVID 19 - "autres situations"	0
Nombre d'agent·e·s absents ce jour (autres motifs d'absence : congés, arrêt maladie, etc)	48
Suivi du taux de présence des agent·e·s SIP	54 %
SIE	62 %
	66 %



SPF/SPFE / SDE	61 %
Contrôle fiscal (BDV / BCR / PCE / PCRP /hors DIRCOFI)	77 %
SIP	14 %
SIE	6 %
Trésoreries	10 %
SPF/SPFE / SDE	10 %
Contrôle fiscal (BDV / BCR / PCE / PCRP /hors DIRCOFI)	20 %
cumulé depuis le 18 mai	181
	Contrôle fiscal (BDV / BCR / PCE / PCRP /hors DIRCOFI) SIP SIE Trésoreries SPF/SPFE / SDE Contrôle fiscal (BDV / BCR / PCE / PCRP /hors DIRCOFI)

1.2 -Reprise d'activité

1.2.1 -**CHSCT**

Deux CHSCT sont programmés les 17 (modalités d'ouverture) et 30 juin (il portera essentiellement sur le budget)

1.2.2 -Ouverture au public

Mme BOUVIER (Montluçon et Yzeure) et M CREUSOT (Cusset) ont ou vont faire le tour sur place des dispositifs mis en place ou à mettre en place avec les gestionnaires de sites et les chef·e·s de services dans le cadre de la réouverture.

1.2.2.1 -Filtrage des accueils et modalités

Dans le cadre du marché national, il va être procédé au recrutement de vigiles pour les grands sites (Cusset, Montluçon et Yzeure). Le devis s'établit à 2100€ par site pour une période d'un peu moins d'un mois et uniquement sur les matinées.

Les vigiles viendront le vendredi 19 juin pour prendre connaissances des locaux et prendre attache des agent·e·s d'accueil et de leur chef-fe de service.

Cet accueil sera limité à la présence de 8 personnes maximum à la fois.

Il n'y aura pas de réception en box assis sans rendez-vous et 100 % de la réception se fera au rez-de-chaussée des sites. Ce qui veut dire aucun intervenant extérieur ne montera dans les étages.

1.2.2.2 -Dates d'ouverture

La trésorerie de Gannat a testé l'ouverture le 10/06. 18 personnes sont venues alors qu'aucune communication n'a été faite. Le site ouvrira à compter du 15/06 à raison de 3 demi-journées par semaine.

La trésorerie de Bellerive-sur-Allier ouvrira à compter du vendredi 12 juin à raison de 3 demi-journées par semaine

Pour tous les sites, la date d'ouverture au public est fixée au 22 juin, exception faite du site de Cusset qui ouvrira le 23 juin en raison du déménagement des services du SIP le 22 juin. Le directeur indique qu'il s'agit d'une date cible. Si les trésoreries pensent pouvoir ouvrir plus tôt, ce sera possible en accord avec la direction. Le directeur indique qu' il est plus facile de faire appliquer les gestes barrière en ouvrant en continu que d'ouvrir au compte goutte aux différents partenaires (mairies, régisseurs, huissiers ...). Il en est de même pour le public.

1.2.2.3 -Gestes barrières

Pou les usagers, il sera recommandé de porter porte un masque (la CGT a demandé l'obligation), on aura des masques à donner au public en cas d'oubli.

Il y aura des distributeurs de gel hydroalcoolique sur pied pour le public dans les grands sites.







Dans les autres sites, il y aura du gel à disposition sur une table.

Partout, il y aura un affichage des consignes pour la bonne utilisation des gels hydroalcoolique.

1.2.3 -Communication

Il n'y aura pas de communication dans la presse pour éviter tout rush.

1.3 -**Prime COVID**

Le quota de 30 % des agent e s bénéficiaires a été atteint pour la DDFIP de l'Allier. La direction précise qu'il y avait plus d'agent·e·s inscrits dans le PCA que les 30 % éligibles (limite non franchissable). Il a fallu trouver d'autres critères (taux de présence, tâches accomplies en dehors des tâches habituelles, travail exceptionnel...). En revanche, le taux de 9 % pouvant bénéficier de la prime de 1000€ n'a pas été atteint. Suite à l'interrogation de la CGT, la direction a indiqué que les critères retenus ne permettaient pas d'atteindre ce taux tout en restant équitable.

Il y a des propositions de chef·e·s de services qui ont été refusées.

La méthode utilisée par la direction pour les arbitrages :

- Pour les chef e s de services qui sont restés dans les 30 %, la direction n'est pas revenue sur les choix ;
- Pour les chef·e·s de services qui sont allés au-delà des 30 %, des échanges ont eu lieu avec la direction pour trouver une solution;
- Pour les chef·e·s de services qui sont restés en deçà des 30 % (1 seul cas), la direction a rajouté deux agent·e·s.

Des agent e s en télétravail et en roulement ont été proposés, toutefois, c'est l'activité sur toute la période de confinement qui est retenue (exemple : celles et ceux qui ont été en télétravail à partir du 15 avril et en ASA avant sont exclu·e·s).

Les chef·e·s de services et les adjoints sont éligibles à la prime. La direction ajoute que les gestionnaires de sites ont été particulièrement sollicités pendant la période. Il y eu une interrogation pour l'équipe de renfort EDR qui par nature est destinée à s'adapter aux missions qui sont confiées aux agents qui la composent, il a toutefois été décidé d'inclure l'EDR comme tout autre service parmi les bénéficiaires.

1.4 -La vie des agent·e·s

1.4.1 -Jours de congés et RTT prélevés

Il avait été convenu lors d'une audio précédente, qu'aucun jour ne serait prélevé si les agent e s étaient en roulement sur la période car sont considéré·e·s à disposition du service. M Baudier a confirmé que la « jurisprudence » n'avait pas changé. Or, des agent e s ont sollicité la CGT à plusieurs reprises pour leur indiquer que ce n'était pas le cas, que des jours leur avaient été décomptés alors qu'ils faisaient partie d'un roulement régulier.

Les agent·e·s qui se seraient vus prélever des jours alors qu'ils sont dans cette situation, doivent saisir le service RH via la BALF. S'ils le souhaitent, ils peuvent aussi passer par la CGT, la fiche de calculs devra nous être fournie.

D'ores et déjà, le service RH analyse les dossiers des agent e s quand il a été saisi.

1.4.2 -Jours de RTT 2021

Le nombre de jour de RTT en N+1 est calculé en fonction du taux de présence en N. Au cas présent, le nombre de jour de RTT en 2021 pourrait diminuer en fonction des ASA de 2020.

La CGT a demandé à la direction comment elle comptait gérer la situation. Pour ces agent·e·s, c'est le triple effet désagréable :

- → exclus prime COVID
- → jours RTT 2020 prélevés
- → nombre de jours RTT 2021 diminué







La CGT demande que les compteurs 2021 ne tiennent pas compte de ces absences 2020, qui pour beaucoup ont été contraintes par des consignes sanitaires et imposées par les chef·fe·s de service

Le directeur demande que cette question lui soit posée par écrit. La CGT s'exécutera ce jour

1.4.3 -Jours de congés 2019 reportés

Les agent e s ont la possibilité d'ouvrir un CET à tout moment de l'année. Il est conseillé à celles et ceux qui n'en ont pas, d'en ouvrir un, même si l'intention n'est pas de l'utiliser.

Finalement, le ministère a ouvert la possibilité de pouvoir y déposer les jours de report 2019 non utilisés. La direction est dans l'attente de la note d'application.

1.4.4 -**Mutations**

La direction va faire une communication pour indiquer que le calendrier ALOA pour les cadres B va être modifié en fonction de l'annonce ce jour (publication du mouvement des B reporté au 22 juin).

Il a été demandé la réouverture de ALOA pour celles et ceux qui ont déjà validé leur demande étant donné que le nouveau mouvement pourrait avoir des conséquences en local. À l'heure actuelle, la direction ne sait pas si c'est techniquement possible comme c'était le cas sous AGORA.

1.5 -Campagne IR

Pour l'instant, il y a un retard de déclarations saisies ou télédéclarées. Toutefois, avec le taux de déclarations automatiques est inconnu. Si ce taux s'établit à 50 % des personnes éligibles, l'Allier devrait être dans les clous.

1.6 -**Matériel**

Les PC portables ne sont toujours et encore pas livrés ...

Pas de prochaine audio conférence de programmé en raison du CHS-CT du 17 juin Bien fraternellement,

